

séjours familiaux gratuits 2019



*Profitez du réseau national des unités d'accueil
pour partir en vacances...*

**Pour les vacances de printemps 2019,
demandes à faire avant le 9 novembre 2018**

Conditions de candidature :

- être adhérent ASCET 23

*- avoir un revenu mensuel de référence inférieur (RMF) à 750€
(mode de calcul ci-joint)*

*- renseigner lisiblement et le plus précisément possible l'imprimé de demande :
vous le trouverez sur le site ou sur demande à votre correspondant*

<http://www.fnascee.org/dossiers-de-demande-de-sejour-gratuit-r7198.html>

- fournir les pièces justificatives nécessaires à la vérification

Pour les retraités, hors vacances scolaires,

demandes à faire tout au long de l'année (2 mois en amont de la période demandée)

<http://www.fnascee.org/attribution-de-sejours-gratuits-pour-tous-hors-a13271.html>

- avoir un revenu mensuel de référence inférieur

à 1600 euros pour 1 personne seule et 1300 euros pour 2 personnes

***Respectez les délais,
vous nous aiderez à faire de « l'entraide notre priorité »***

ASCET 23

cit  administrative – BP 147 - 23003 Gu ret Cedex

mail : ascet.associations.oh.ddt-23@i-carre.net